

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 11 février 2016
Heure 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G

PRÉSENCES – 101 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 50.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Marie-Michelle Poisson propose *Samaël Beaudoin*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 36

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 15 octobre, du 16 novembre, du 26 novembre et du 21 janvier
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Négociations du secteur public
6. Négociations locales (lettre d'entente sur les ressources)
7. Fonds de réserve
8. Lutte à l'austérité
9. Appui aux réfugiés
10. Informations
11. Questions diverses

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Lise Bergevin
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 OCTOBRE, 16 NOVEMBRE, 26 NOVEMBRE ET 21 JANVIER.

Recommandation 37

Que les procès-verbaux des assemblées générales des 15 octobre 2015, 16 novembre 2015, 26 novembre 2015 et 21 janvier 2016 soient adoptés tel que présentés.

Proposée par Jean-François Dorval
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 38

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 21 janvier 2016 et dont les noms suivent : *Mariana Marroco* (Génie industriel), *Julie Gagné* (TAJ), *Héla Makni* (Archives médicales), *Alexandre Provençal* (Chimie).

Proposée par Julie Cloutier
Appuyée par Michèle Dubois
Adoptée à l'unanimité

5. NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

Alain Long présente l'état des lieux des votes pour les ententes de la table centrale et de la table sectorielle dans les syndicats affiliés à la FNEEQ et à la FEC-CSQ. La FNEEQ estime néanmoins que nous devons rester mobilisés jusqu'à ce que les textes légaux soient rédigés.

Recommandation 39

Considérant que la négociation de 2015, tant à la table centrale qu'à la table sectorielle, a été une source de frustration pour les membres du SPECA qui se sont sentis dépossédés de leur négociation en raison des pratiques des négociateurs syndicaux;

Considérant les attentes que la mobilisation exceptionnelle a nourries à l'égard de ce qu'il nous était légitime d'obtenir aux tables de négo et en faveur de notre lutte à l'austérité, attentes qui ont été déçues par les ententes de principe;

Considérant que nos négociateurs ont participé à miner la mobilisation qui aurait été nécessaire à la poursuite de la négociation, en faisant preuve, dans les médias puis dans les assemblées, d'un enthousiasme accompagné de demi-vérités et de raccourcis intellectuels à l'égard des ententes de principes conclues;

Considérant que la façon dont la négociation s'est globalement déroulée est incompatible avec la vision de la démocratie portée par l'assemblée générale du SPECA;

Il est proposé :

Que le SPECA dénonce la façon dont la négociation a été conduite par nos représentants aux comités de négo, particulièrement à l'égard des éléments suivants :

- l'absence quasi totale de consultation des instances et des assemblées générales en cours de négociation;
- la difficulté récurrente d'obtenir des informations écrites en préparation des instances;
- l'amalgame qui a été fait entre les augmentations salariales paramétriques, les priorités sectorielles et le règlement de problématiques d'équité et de la relativité salariales;
- l'absence d'une réserve minimale à l'égard des ententes conclues et l'empressement à tenter de convaincre les membres plutôt que de les laisser les apprécier au meilleur de leur jugement.

Que le SPECA produise un bilan local critique de la négociation de 2015, bilan comprenant des recommandations à faire adopter par le regroupement cégep afin d'améliorer les processus démocratiques à la FNEEQ en vue des négociations futures.

Que le Conseil exécutif du SPECA mette à profit la journée syndicale du 27 mai 2016 pour tenir les réflexions sur ce bilan.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Philippe Boudreau

Un amendement est proposé :

Remplacer le deuxième paragraphe par : « Que le SPECA produise un bilan critique de la négociation 2015 ou participe à l'élaboration d'un tel bilan et qu'il réfléchisse à la meilleure façon de diffuser cette réflexion pour améliorer le processus démocratique à la FNEEQ en vue des négociations futures. »

Proposé par Jean Trudelle
Appuyé par Raphaël Rebelo
Adopté à l'unanimité

La proposition principale, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

6. NÉGOCIATIONS LOCALES (LETTRE D'ENTENTE SUR LES RESSOURCES)

Josée Déziel rappelle la nécessité de revoir notre lettre d'entente locale sur la répartition des ressources suite à l'adoption de l'entente sectorielle. Elle précise que les ressources accordées pour les EESH n'ont toujours pas été confirmées, ni la répartition qui serait faite de ces ressources dans le réseau collégial. Ces ressources pourraient néanmoins se retrouver dans notre lettre d'entente bien que ces engagements ne se trouvent pas dans notre entente sectorielle.

Recommandation 40

Considérant que selon le projet de lettre de la sous-ministre de l'éducation du 29 novembre 2015, des ressources de 10 M\$ seront allouées aux cégeps aux fins de mesures pour améliorer la réussite scolaire des étudiants ayant des besoins particuliers et en situation de handicap (EESH);

Considérant que de l'avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il est essentiel que les enseignants puissent être appuyés et soutenus par leurs établissements dans les tâches d'adaptation de leur enseignement et d'encadrement spécifique des EESH;

Considérant que les stratégies d'enseignement facilitant les études collégiales des EESH relèvent des divers aspects du volet 1 de la tâche (clause 8-4.01 a) de la convention collective), notamment l'adaptation, l'encadrement et la préparation;

Considérant que les ressources allouées au volet 1 sont génératrices de postes (clause 8-5.03 de la convention collective).

Il est proposé :

Que le SPECA revendique que les ressources destinées aux EESH soient allouées au volet 1 de la tâche et qu'elles soient, par conséquent, génératrices de postes.

Proposée par Michèle Dubois
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

Josée Déziel explique le fonctionnement de la répartition des ressources tel qu'appliqué selon notre lettre d'entente actuelle et les contraintes que posent l'adoption de la nouvelle entente sectorielle.

Recommandation 41

Considérant que la réallocation prévue dans l'entente de principe sectorielle entraîne une réduction des ressources allouées au volet 1 de la tâche;

Considérant que l'entente de principe prévoit une CI maximale à 85;

Considérant que la tâche enseignante au Collège Ahuntsic est plus lourde que dans les autres collèges comparables.

Il est proposé :

Que le SPECA mandate le Conseil exécutif, dans le cadre de la négociation de la nouvelle lettre d'entente sur la répartition des ressources, pour qu'un maximum de ressources soit consacré à la prestation des cours de théorie, laboratoire et stage.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Éline Baribeault
Adoptée à l'unanimité

7. FONDS DE RÉSERVE

Nicola Grenon présente l'état des lieux du fonds de réserve et la recommandation soumise à l'assemblée.

Recommandation 42

Considérant que la constitution et le maintien d'un fonds de grève local fait partie intégrante du développement d'un rapport de force dans un contexte de négociations;

Considérant qu'en octobre 2013, le SPECA a instauré une cotisation supplémentaire de 0,2 % en vue d'accumuler une somme de 500 \$/ETC dans son fonds de réserve (la cotisation syndicale est passée de 1,6 % à 1,8 %);

Considérant qu'au terme de la négociation, il reste 170 632,09 \$ dans le fonds de réserve, soit 341,26 \$ par ETC;

Considérant que pour atteindre la cible de 500 \$/ETC au début de 2020, en vue des prochaines négociations, nous devons remettre près de 80 000 \$ dans le fonds de réserve et qu'une cotisation supplémentaire de 0,05 % sera suffisante pour ce faire.

Il est proposé :

Que la cotisation salariale supplémentaire instaurée pour le fonds de réserve passe de 0,2 % à 0,05 % (ce qui fera passer la cotisation syndicale salariale de 1,8 % à 1,65 %);

Qu'à compter de maintenant, la trésorerie du SPECA présente l'état du fonds de réserve une fois par an, dans ses états financiers.

Proposée par Ugo Nugent
Appuyée par Chantal Deslauriers
Adoptée à l'unanimité

Amendement

Que la cotisation salariale supplémentaire instaurée pour le fonds de réserve soit maintenue à 0,2 %.

Proposé par Éric Athlan
Appuyé par Benoit Poulin
Le vote est demandé
Rejeté à la majorité

8. LUTTE À L'AUSTÉRITÉ

Laurence Daigneault Desrosiers rappelle que la FAE et la FSSS n'ont toujours pas signé d'entente sectorielle et la nécessité de maintenir notre appui à ces syndicats. Elle présente ensuite le plan d'action du CCMM, dont la semaine d'action organisée par la *Coalition opposée à la tarification à la privatisation des services publics*.

Recommandation 43

Que le SPECA s'engage dans la Semaine d'actions pour un meilleur partage de la richesse, organisée du 21 au 27 février 2016 par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics en invitant ses membres à y prendre part.

Proposée par Benoit Poulin
Appuyée par Philippe Boudreau
Adoptée à l'unanimité

9. APPUI AUX RÉFUGIÉS

Benoit Poulin présente le projet de levée de fonds pour venir en aide aux réfugiés et la recommandation soumise à l'assemblée syndicale.

Recommandation 44

Considérant que la solidarité aux organismes aidant les réfugiés est une valeur cohérente avec celles du

SPECA;

Il est proposé :

- Qu'un comité ad hoc soit formé pour planifier et organiser une levée de fonds auprès des membres du SPECA et que les fonds soient donnés à l'organisme communautaire Action Réfugiés Montréal;
- Que les membres du SPECA, sur une base volontaire, fassent un don à cette levée de fonds en solidarité avec les réfugiés syriens ;
- Que le SPECA verse d'emblée 200 \$ à cette levée de fonds et qu'il s'engage à verser une somme équivalente à celle recueillie, et ce, jusqu'à concurrence de 1000 \$;
- Que le SPECA invite les autres syndicats du Collège à contribuer et à participer à cette levée de fonds;
- Que le comité fasse un bilan de cette levée de fonds à la prochaine assemblée syndicale le 7 avril 2016.

Proposée par Benoit Poulin
Appuyée par Vincent Bibeau
Adoptée à l'unanimité

10. INFORMATIONS

Laurence Daigneault Desrosiers apporte quelques informations. Elle annonce la date de tombée du prochain SPECA-Hebdo et invite les membres à soumettre des textes sur divers sujets. Elle précise qu'il y a aura une personne de la CSN au local du SPECA le 22 février pour répondre aux questions concernant le Fondation CSN. Elle annonce qu'il y aura deux formations syndicales en mars, l'une sur la tache, et une seconde sur les droits parentaux.

11. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16 h 07.

Adopté le : _____

Alain Long, président

Jean-François Millette pour P. de Grosbois, secrétaire